

France-Aix-en-Provence: Sports facilities operation services

OJ S 213/2015 04/11/2015

Contract notice**Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: Communauté d'agglomération du Pays d'Aix-en-Provence

National registration number: 24130027600029

Postal address: CS 40868

Town: Aix-en-Provence Cedex 1

Postal code: 13626

Country: France

For the attention of: Mme le directeur de la commande publique

E-mail: direction-marches@agglo-paysdaix.fr

Telephone: +33 488788800

Fax: +33 488788808

Internet address(es):General address of the contracting authority: <http://www.agglo-paysdaix.fr>Address of the buyer profile: <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>Electronic access to information: <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>Electronic submission of tenders and requests to participate: <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Other

I.3. Main activity

General public services

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description**II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority****II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery**

Services

Service category No 26: Recreational, cultural and sporting services

Main site or place of performance: Aix-En-Provence, 13100 Aix-en-Provence.
NUTS code FR824 Bouches-du-Rhône

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Convention de type affermage, avec, le cas échéant, contribution financière de la Communauté du Pays d'Aix, conclue en application des articles L.1411-1 et R.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) pour l'exploitation du futur Palais des sports / aréna du Pays d'Aix.

Dans le cadre du contrat de délégation, le délégataire aura notamment en charge:

- la réalisation des investissements complémentaires liés à son projet d'exploitation par exemple en matière technique et/ou scénographique,
- l'accueil des matchs du PAUC Hand-Ball dans la grande salle,
- l'accueil du PAUC Hand-Ball et des autres clubs et manifestations désignés par la Communauté du Pays d'Aix dans la salle annexe,
- l'accueil de manifestations sportives nationales et internationales,
- l'organisation et/ou l'accueil de spectacles ou autres événements récréatifs, sportifs et culturels en rapport avec la capacité de l'équipement,
- l'entretien et la maintenance l'équipement dans les conditions qui seront définies dans le contrat de délégation,
- la gestion, l'entretien et la maintenance du parking,
- le cas échéant la gestion de la brasserie,
- la surveillance de l'équipement y compris les espaces extérieurs dont le parking.

La délégation de service public emportera droit d'occupation précaire et révocable de l'ouvrage immobilier. En contrepartie de cette occupation, le délégataire versera le cas échéant à la CPA une redevance d'occupation domaniale.

Le détail des équipements figure au II.2.1.

II.1.6. CPV code(s)

92610000 Sports facilities operation services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Le futur Palais des sports / aréna fait l'objet d'un marché de conception réalisation conclu avec un groupement ayant pour mandataire Fayat et pour architectes Auer-Weber-Gulizzi. Erigé sur un terrain de 12 ha, l'équipement de 17 000 mètres carrés environ de surface utile comprend une grande salle modulable de 3 000 à 6 000 places assises en configuration sportive (2 700 à 8 000 en configuration concert assis-debout), une petite salle modulable de 500 à de 1 000 places assises, des espaces administratifs, d'hospitalités (réception/restauration), une

brasserie ... Le parking en surface compte environ 1 000 places auxquelles pourront être adjointes environ 200 places mutualisées avec le futur pôle d'échange Multimodal. Le Palais des sports / aréna offre une modularité importante et autorise l'organisation et/ou l'accueil de manifestations sportives très différentes (comme le hand-ball, le basket-ball, le tennis, le hockey sur glace ou encore la boxe), de manifestations culturelles, de spectacles de variétés, de rock de danse, des comédies musicales. Cette modularité permet également d'assurer un fonctionnement en véritable centre de congrès pour recevoir des séminaires, des conférences, des soirées privées.

Une vidéo du projet est consultable sur le site www.paysdaix-territoires.fr

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in months: 84 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Les modalités de cautionnement et/ou de garantie financière seront mentionnées dans le dossier de consultation des entreprises remis aux candidats admis à présenter une offre. Elles pourront être discutées et/ou complétées en cours de négociation.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Le délégataire assumera à ses frais et risques l'exploitation du Palais des Sports / aréna dans les conditions prévues par le contrat de délégation notamment s'agissant de l'accueil du PAUC Hand-Ball, une convention avec ce dernier devant déterminer ses droits et obligations. Il tirera une partie substantielle de sa rémunération de la participation des usagers du service et de l'exploitation commerciale de l'ouvrage et des équipements délégués et percevra le cas échéant une contribution financière versée par la Communauté du Pays d'Aix, financée par ses fonds propres.

Le délégataire versera par ailleurs une redevance d'occupation domaniale à la Communauté du Pays d'Aix au titre de l'occupation du Palais des Sports / aréna et de la mise à disposition de ses équipements.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Le candidat pourra répondre, soit sous la forme d'une candidature unique, soit sous la forme d'un groupement candidat.

Dans l'hypothèse où un groupement serait attributaire, la Communauté du Pays d'Aix pourra exiger que ce groupement soit un groupement solidaire. Les membres du groupement devront désigner un mandataire qui sera l'interlocuteur unique de la CPA.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois:

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements,
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

En cas de groupement, les justifications à produire, mentionnées aux points III.2.1 à III.2.3 du

présent avis, devront être produites pour chaque membre du groupement. Une seule lettre de candidature, signée par l'ensemble des membres du groupement, ou signée par le mandataire dûment habilité par les autres membres à les représenter durant l'ensemble de la procédure de passation (les habilitations seront produites), sera produite.

Le candidat ou groupement attributaire devra créer une société dédiée au présent contrat de délégation de service public.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: — lettre de candidature datée et signée par un représentant habilité à engager le candidat. En cas de groupement, la lettre de candidature identifie chaque membre du groupement et le mandataire,
— preuve de l'habilitation du signataire à engager le candidat (extrait K bis de moins de 3 mois désignant le signataire comme représentant de la structure candidate, pouvoir, délégation de signature ou équivalent),
— attestation sur l'honneur indiquant si le candidat se trouve ou non en liquidation ou en redressement judiciaire et, dans le cas d'une situation de redressement judiciaire, copie du jugement du tribunal de commerce,
— attestation sur l'honneur certifiant que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.8221-1, L.8221-3, L.8221-5, L.8231-1, L.8241-1, L.8251-1 et L. 8251-2 du code du travail.
— preuve du respect par le candidat de ses obligations relatives à l'emploi de travailleurs handicapés, conformément aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail,
— preuve du respect par le candidat des obligations fiscales, parafiscales et sociales lui incombant, conformément à l'article 8 du décret n° 97-638 du 31.5.1997, relative au renforcement de lutte contre le travail illégal et à l'arrêté ministériel du 31.1.2003 (formulaire Noti2 ou attestation URSSAF et formulaire 3666 établi par le centre des impôts, ou équivalent),
— attestation sur l'honneur concernant les obligations fiscales, parafiscales et sociales incombant au candidat pour lesquelles la délivrance d'un certificat n'est pas prévue par l'arrêté interministériel susmentionné.

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Pour chacun des membres du groupement éventuel:
— bilans et comptes de résultat des 3 derniers exercices disponibles,
— déclaration concernant le chiffre d'affaires réalisé sur des prestations similaires à celles objet de la délégation au cours des 3 derniers exercices disponibles,
— attestation d'assurance pour les risques professionnels ou déclaration appropriée de banque.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Le candidat doit produire un mémoire présentant:

- l'entreprise ou le groupement d'entreprises,
- son savoir-faire en matière de réalisation et d'exploitation en rapport avec l'objet de la délégation,
- les moyens humains et matériels dont l'entreprise ou le groupement d'entreprises dispose

pour assurer la réalisation du contrat,
— références pertinentes détaillées et vérifiables, sur les 3 dernières années, dont le candidat peut se prévaloir concernant l'exploitation d'équipements et activités présentant des caractéristiques similaires à ceux objet de la délégation, et toute autre référence pertinente pour apprécier les garanties et capacités professionnelles du candidat à exécuter la délégation.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: yes

Reference to the relevant law, regulation or administrative provision: Le représentant légal ou statutaire du délégataire devra être titulaire de la licence d'entrepreneur de spectacles visée à l'article D7122-1 du code du travail lui permettant d'assurer la gestion du service public qui lui sera confiée.

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: yes

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Restricted

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

2015DSPARENA

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

10.12.2015 - 16:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted
French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender
Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

Type de pouvoir adjudicateur:

La Communauté du Pays d'Aix est un établissement public de coopération intercommunale (Communauté d'agglomération).

Conditions de remise des candidatures:

Les dossiers de candidatures sont à envoyer sous double enveloppe fermée par pli recommandé avec avis de réception ou déposée contre récépissé à l'adresse indiquée au point I.1 du présent avis ou à déposer à l'adresse géographique suivante: direction de la commande publique — 3 cours Sextius à Aix-en-Provence du lundi au jeudi de 9:00 à 12:00 et de 14 à 17:00 et le vendredi de 9:00 à 12:00 et de 14 à 16:00 sauf jours fériés.

L'enveloppe intérieure portera la mention «Candidature pour la délégation de service public pour l'exploitation du Palais des Sports / aréna — a n'ouvrir qu'en Commission».

L'enveloppe extérieure portera l'adresse ci-dessus mentionnée.

L'ensemble des pièces à remettre à l'appui de la candidature sera fourni en un exemplaire papier et sous format usb ou cd-rom (en cas de contradiction entre la version papier et la version usb ou cd-rom, la version papier fera foi).

Aucun envoi n'est autorisé par voie électronique ou par télécopie.

Les plis réceptionnés hors délais ne seront pas examinés.

Compléments aux points III.2.1, III.2.2 et III.2.3.

En cas de groupement d'entreprises les documents doivent être présentés pour chaque membre du groupement.

Les garanties professionnelles seront le cas échéant appréciées en considération de la personne des associés du candidat ou des personnes réunies en son sein.

Si, pour une raison justifiée, un candidat n'est pas en mesure de fournir les pièces justificatives demandées, il peut prouver ses capacités par tous moyens.

Les sociétés en cours de constitution sont admises à présenter une offre dans les mêmes conditions que les sociétés existantes.

Les entreprises de création récente pourront justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières par tout moyen de preuve.

Tout candidat établi dans un État autre que la France produira des documents, certificats, attestations et pièces équivalents à ceux qui sont mentionnés aux rubriques relatives aux

conditions de participation, conformément à la réglementation de l'État où il est établi. Dans le cas où cette réglementation ne prévoit pas de document, certificat, attestation ou pièces de ce type, le candidat produira une déclaration solennelle faite par lui devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays. Les documents rédigés dans une langue étrangère devront faire l'objet d'une traduction assermentée en langue française.

Les formulaires Dc1 (lettre de candidature — habilitation du mandataire par ses cotraitants) et /ou Dc2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) peuvent être utilisés pour la présentation des dossiers de candidatures lesquels devront, dans tous les cas, répondre à l'intégralité des exigences formulées dans le présent avis d'appel public à la concurrence.

Une régularisation des candidatures pourra intervenir, le cas échéant, dans les conditions prévues à l'article 8 du décret n° 97-638 du 31.5.1997.

Critères de sélection des candidatures:

Le cas échéant une phase de régularisation des documents demandés à l'appui des candidatures pourra être mise en œuvre par la Communauté du Pays d'Aix.

Conformément à l'article L.1411-1 du code général des collectivités territoriales, la sélection des candidatures se fera par examen: des garanties professionnelles et financières du candidat, du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1, L.5212-2, L.5212-3 et L.5212-4 du code du travail, de l'aptitude du candidat à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

La date indiquée à la rubrique IV.3.4) correspond à la date limite de remise des candidatures.

Complément à la rubrique IV.1.1: il ne s'agit pas d'une procédure «Restreinte» au sens du code des marchés publics mais de la procédure prévue par les dispositions des articles L. 1411-1 et R.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 2.11.2015.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Marseille

Postal address: 22, 24 rue Breteuil

Town: Marseille Cedex 06

Postal code: 13006

E-mail: greffe.ta-marseille@juradm.fr

Telephone: +33 491134813

Fax: +33 491811387

Internet address: <http://marseille.tribunal-administratif.fr>

Body responsible for mediation procedures

Official name: Préfecture de région PACA — Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges (CCIRAL)

Postal address: boulevard Paul Peytral

Town: Marseille Cedex 20

Postal code: 13282

Telephone: +33 491156374

Fax: +33 491156190

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Tribunal administratif de Marseille
Postal address: 22, 24 rue Breteuil
Town: Marseille Cedex 06
Postal code: 13006
E-mail: greffe.ta-marseille@juradm.fr
Telephone: +33 491134813
Fax: +33 491811387
Internet address: <http://marseille.tribunal-administratif.fr>

VI.5. Date of dispatch of this notice

2.11.2015